



Association « Chierry j'y cours »
M. Jean-Marc ESTEVES
8, rue Maurice Clausse 02400 Chierry
☎ 03.23.85.23.04
☎ 06.31.45.41.25
chierryjycours@free.fr
<http://chierryjycours.e-monsite.com/blog.html>

Chierry,
Le 28/09/2021

Règlement Etampes Trolls 29/01/2022

1. ORGANISATION :

L'association CHIERRY J'Y COURS organisatrice de l'Etampes Trolls 3^e édition

2. Trails : 18 km et 12 km

- L'Etampes Trolls 18km. Départ 18h00 pour environ 500 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 18 ans (Junior) et plus.

Plus de 85% chemins, sentiers, forêt ou vigne.

- Le p'tit Troll, Départ 18h30 course nature de 12 km pour environ 300 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 16 ans (Cadet) et plus.

. Plus de 85% chemins, sentiers, forêt ou vigne.

L'Etampes Trolls et un trail en complète autonomie.

Pas de Ravitaillement parcours & arrivée

https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2022.pdf

Si obligatoire présentation du Pass Sanitaire ou vaccinal ou test antigénique de moins de 24h00 au retrait dossards et nous tiendrons compte de la réglementation applicable le jour de notre événement
Trail Nocturne

https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation) ou FFTRI

- **soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical**

4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation

<http://chierryjycours.e-monsite.com/pages/la-nuit-des-trolls.html>

:

: 17€ le 18km et 10€ le 12km

Si Possibilité d'inscription sur place dans la limite du nombre de dossards.

Avec une majoration de 5€ à partir du 01/01/2022

Limitation fixée à 500 dossards pour la manifestation Etampes Trolls.

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque participant

- Inscriptions & Retrait des dossards Stade Guy Nicolas 02400 Etampes sur Marne 16h00 à 17h45 le samedi 29/01 • Clôture des inscriptions à 15mn des départs

« Covid »

En raison de la pandémie de Covid-19, l'équipe organisatrice met en place un protocole sanitaire issu des recommandations sanitaires. Ce protocole est donc susceptible d'évoluer régulièrement, en fonction de l'actualité sanitaire et des consignes imposées. Les principales obligations sont :

- *Mise à disposition de gel hydro-alcoolique*
- *Un bracelet sera remis sur présentation du pass sanitaire à jour afin de circuler sur les zones de départ et d'arrivée.*
- *Port du masque obligatoire de l'arrivée sur le site jusqu'au départ de la course, puis après le passage de la ligne d'arrivée jusqu'à votre départ du site*
- *cheminement matérialisé au sol et par des rubalises pour un circuit fluide des participants dans l'enceinte.*
- *Pas de distribution de bouteilles d'eau aux ravitaillements, vous devez disposer d'une gourde ou poche à eau pleine.*
- *Pas de ravitaillement à mains nues, vous recevrez à l'arrivée uniquement, un ravitaillement complet sous forme de sachets*
 - *Soyez le plus autonome possible, pas de vestiaires, pas de douches.*
- *Le strict respect de toutes les consignes, aussi contraignantes soient-elles, est nécessaire pour pouvoir obtenir les autorisations administratives nécessaires*

5. ANNULATION :

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de

circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.
En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu'en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions payées d'avance.

En cas d'annulation de la course de la part de l'organisation (météo ou cause majeure) et uniquement si le départ n'a pas été donné, les inscriptions seront automatiquement valables pour les courses de l'année suivante.

6. EQUIPEMENT :

Trail en complète autonomie il n'y aura aucun ravitaillement sur le parcours.

Matériels obligatoire : Chaque participant devra se présenter avec une frontale, réserve d'eau, veste de pluie, couverture de survie, un sifflet et un téléphone portable avec le numéro organisation enregistré 06.31.45.41.25 . Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

- Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive)
- chaussures de trail et vêtements adaptés en cas de mauvaises conditions météo.

Principe de l'autonomie

*L'autonomie est définie comme étant la capacité à se gérer soi-même, sans avoir recours à autrui, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire d'éclairage et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...) dans un environnement naturel.

Sans Ravitaillement

Chacun abordera cette épreuve avec une bonne condition physique, des chaussures et vêtements adaptés aux conditions de temps et du terrain, disposera de l'alimentation et de boisson en quantité suffisante (porte-bidon ou Camel bag fortement recommandé), d'une lampe frontale en bon état de fonctionnement.

7. DOSSARD :

Cession de dossards interdite. Inscription individuelle. Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Tout contrevenant pourra être mis hors course. .

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation de **l'Etampes Trolls** décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. POSTES DE CONTRÔLE ET DE RAVITAILLEMENT :

L'épreuve est chronométrée. Des postes de contrôle seront répartis le long des parcours. Des contrôleurs vérifieront la régularité de la compétition et pourront exclure les coureurs qui n'emprunteront pas volontairement le parcours balisé ou qui ne suivraient pas les instructions des signaleurs .Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible auront un petit sac ravitaillement au franchissement de la ligne d'arrivée

9. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Médecin & secouristes seront sur le parcours

Nous appliquerons toutes les restrictions du plan SECURITE. Respect du code de la route lors des traversées de routes. L'organisation Chierry J'y Cours se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.. Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres participants rencontrant des difficultés.

10. TEMPS MAXIMUM AUTORISE :

Grand Trolls 18 Km / Tiot Troll 12 km

Pas de limite temps

https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2022.pdf

11. ABANDON :

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un bénévoles.

12. PENALISATION – DISQUALIFICATION :

En s'inscrivant à l'une des courses, les coureurs s'engagent à :

- Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation, avec la responsabilité d'un ou plusieurs bénévoles.
 - respecter l'environnement traversé
 - suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
 - ne pas jeter de déchets sur le parcours
 - ne pas utiliser de moyen de transport
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage, en cas de désignation.
 - porter assistance à tout coureur en difficulté
 - se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision

Tout manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

13. JURY D'ÉPREUVE :

Il est composé : du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés.

14. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours.

15. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale) la responsabilité de l'organisation est dégagee.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs, communes et propriétaires privés en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

16. ENVIRONNEMENT :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. Ne jetez aucun déchet. Respectez la faune et la flore. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié. Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur le site de départ/arrivée. Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.

17. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES :

Sur les 2 distances un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents. Les 3 premières et 3 premiers sont récompensés, ainsi que les 1ers de chaque catégorie, les récompenses ne seront pas cumulables. Aucune dotation en argent n'est donnée. Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 24 heures.

18. DROITS A L'IMAGE :

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

19. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

20. CONVIVIALITE:

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation :

Charte environnement/solidarité

Les adhérents de l'Association **CHIERRY J'Y COURS** sont des sportifs adeptes de différentes disciplines : course à pied, trail, trek, raid, CO, randonnée, Marche active, Run & Bike, triathlon... se déroulant en milieu naturel et sont heureux de partager leur passion avec tous ceux qui adhèrent aux valeurs décrites ci-après.

Pour le respect de l'environnement, les concurrents s'engagent à ne pas jeter de déchets sur le parcours, l'organisation se réservant le droit d'exclure tout concurrent n'ayant pas respecté ce point. Sur les parties du parcours empruntant le domaine public, le code de la route devra être respecté. Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.

Nous vous souhaitons de prendre beaucoup de plaisir sur nos sentiers.

Jean-Marc Esteves